

Conseil scientifique

Séance du 2 juin 2016

Recommandations du Conseil relatives aux UR et UMR

(Incluent les ajustements de séance préalables aux votes)

(Extrait)

Laboratoire aménagement, économie, transports (LAET, UMR 5593) : recommandations du Conseil scientifique de l'ENTPE au regard de l'évaluation de l'unité par le HCERES et de la mise en œuvre du projet 2016-2020.

Le Laboratoire aménagement, économie, transports a été évalué par le HCERES dans le cadre de la campagne d'évaluation 2014-2015 (vague A).

Le Conseil scientifique de l'ENTPE a examiné dans sa séance du 4 mars 2016 les conclusions de l'évaluation du laboratoire par le HCERES et les orientations du projet pour la période 2016-2020.

Les documents supports des échanges sont :

1. Le rapport de bilan, autoévaluation et projet du LAET, pour la période 2009-2014,
2. Le rapport d'évaluation établi par le HCERES,
3. Une présentation vidéo projetée en séance des principaux points.

L'examen par le Conseil s'est déroulé comme suit, de 10 h à 11 h 30 :

1. Le LAET et son projet (Ch. Raux et O. Klein),
2. Les questions posées par l'évaluation (rapporteurs : M. Delaplace et F. Lafaye),
3. Réponses proposées – actions prévues par l'UMR (Ch. Raux et O. Klein),
4. Echanges (questions des autres membres du CS, réponses),
5. Première synthèse par le CS des discussions et recommandations à l'ENTPE pour la mise en œuvre du prochain quinquennal.

Avis du Conseil scientifique :

Le Conseil salue la très bonne évaluation dont a fait l'objet le LAET, concernant sa position scientifique solide, son dynamisme académique reconnu, sa forte reconnaissance nationale et internationale, son pilotage stratégique et sa gouvernance. L'ensemble a permis de suivre une très bonne trajectoire en terme de production scientifique, saluée par le HCERES.

Au-delà des points forts du LAET, ainsi ré-identifiés par le HCERES tant en termes de bilan que pour le projet, les rapporteurs du Conseil scientifique et plus généralement ses membres se sont attachés à discuter les remarques et inquiétudes liées à la transition tant disciplinaire que démographique que vit le LAET.

De ses échanges avec la direction du LAET, le Conseil retient que les dynamiques suivantes demandent une attention particulière, du laboratoire et de la tutelle ENTPE, dans le cadre de la mise en œuvre du projet du laboratoire :

- L'ancrage disciplinaire du LAET, laboratoire qui fait une large part à l'interdisciplinarité par ailleurs, demande une veille attentive aux dynamiques propres à ses deux disciplines phares ; en Economie, le positionnement de l'économie sectorielle reste toujours plus périphérique, tandis que l'aménagement, plutôt interdisciplinaire par essence, fait l'objet d'un resserrement ; si les recommandations du HCERES doivent être appréciées à l'aune de ces dynamiques, le quinquennal engagé doit permettre de mieux affirmer le positionnement disciplinaire du LAET dans chacune des disciplines, aménagement, économie ; la présence forte du LAET sur la scène internationale constitue un atout pour le laboratoire, puisque dépassant le cadre des débats disciplinaires plus nationaux ;

- Le Conseil salue l'initiative prise par le LAET de mettre en place un référent des doctorants et sera intéressé par le suivi de la dynamique de ce dispositif ;
- Les recrutements tant à l'ENTPE qu'à l'Université et au CNRS sont un enjeu pour le LAET ; l'attractivité et la visibilité du laboratoire, en relation avec son positionnement acquis et son projet renouvelé, la qualité du vivier des jeunes chercheurs formés par le laboratoire, sont des atouts à mobiliser pour attirer des jeunes chercheurs en provenance du CNRS ainsi que pour les recrutements tant à l'Université qu'à l'ENTPE ;
- Au-delà du maintien des réseaux dans lesquels le LAET s'inscrit, le renouvellement de leur périmètre, pas nécessairement à l'identique, accompagne le renouvellement des générations de chercheurs du LAET ; ce renouvellement s'assortit aussi du fait que les réseaux s'inscrivent dans une dynamique collective, au-delà des dynamiques individuelles ;
- L'inscription dans la politique de site de Lyon Saint Etienne conduit à structurer les relations avec les autres UMR notamment au sein de l'IMU et au travers de l'ITMU, dans la sphère des sciences sociales mais aussi dans la sphère de l'ingénierie, et notamment avec le LICIT, dans une perspective d'organisation et visibilité de la communauté scientifique active sur le champ des transports ;
- Les ressources propres sont un point fort du laboratoire ; leur diversification est néanmoins nécessaire au regard des dynamiques de financement de l'ANR et du MEDDE.